

LETTRE OUVERTE CONTRE L'EXPULSION DE NOS ÉLÈVES

à M. Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale

à Mme Gavini-Chevet, Rectrice de l'Académie de Limoges

à M. Fichet, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Creuse

à M. Collomb, Ministre de l'Intérieur

à M. Chopin, Préfet de la Creuse jusqu'au 5 juin 2018

à Mme Debatte, nouvelle Préfète de la Creuse

Au collège Martin Nadaud de Guéret dans la Creuse, trois élèves sont en cours **d'expulsion** du fait du refus de leur demande d'asile. Deux élèves sont aussi concernés à l'école Jacques Prévert de Guéret, un au lycée de St Vaury (Creuse), et un au lycée de Felletin (Creuse). Ces élèves sont depuis plusieurs années en France, ils sont bien intégrés dans leur classe, ils ont des amis, ils fréquentent des clubs de sport. Scolairement, ces enfants ont fait d'énormes progrès, ils sont très assidus et ponctuels.

Leurs parents sont eux aussi très intégrés. Ils ont par exemple travaillé à Guéret mais ne le peuvent plus suite à la procédure d'expulsion. Ou ils ont des promesses d'embauche. Ou ils sont très malades. Ils viennent de pays en grande difficulté comme la République Démocratique du Congo. Et ils ont confié leurs enfants à l'Éducation Nationale française.

Comprenez ce qui nous motive aujourd'hui : on nous a confié ces enfants pour les accompagner dans leur apprentissage de la citoyenneté et, paradoxalement, on leur enlève l'avenir qu'ils construisent ici avec leurs familles. En tant que professionnels de l'Éducation Nationale, Citoyens, et Êtres Humains, nous ne pouvons pas accepter cela, leur départ est inenvisageable.

Le jeudi 17 mai, plus de 80 % des enseignants du collège Martin Nadaud ont manifesté pour dénoncer ces expulsions, accompagnés par de nombreux personnels venus de plusieurs établissements scolaires, par des parents d'élèves, par des élèves, par des représentants de différents syndicats de l'Éducation Nationale, par des bénévoles de Réseau Éducation Sans Frontière Creuse, par des bénévoles du Secours Populaire, par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, et par le Maire de Guéret. Une délégation a remis une pétition de plus de 500 signatures à la préfecture, où une audience nous a été accordée.

La préfecture nous a alors répondu que ces expulsions sont légales ; que M. le Préfet peut intervenir à titre tout à fait exceptionnel et justifié pour interrompre ces expulsions ; que ce que l'on avait fait était bien, et que nous ne pouvions pas en faire plus.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse. Nous ne baisserons pas les bras. Nous demandons que les demandes d'asile de nos élèves et de leurs familles soient accordées, ou qu'un titre de séjour de longue durée pour maladies graves ou emplois leur soit fourni.

En décembre dernier, M. Blanquer disait : « Quand je compare ce qui se fait chez nous et ce qui se passe dans certains pays, la grande différence, c'est la confiance. L'école a besoin de confiance et de se vivre comme une communauté ».

En espérant que notre requête retiendra toute votre attention,

Les personnels mobilisés du Collège Martin Nadaud de Guéret, dans la Creuse

Cosignataires :

De nombreux parents d'élèves mobilisés du Collège Martin Nadaud de Guéret

FCPE de la Creuse, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

Organisations syndicales de l'Education Nationale

SUD Éducation Limousin

CGT Educ'Action Limousin

SNES-FSU Limousin

FNEC FP FO Limousin

Élus

Alain Rousset Président du Conseil régional Nouvelle Aquitaine

Eric Correia Conseiller régional Nouvelle Aquitaine,
Président de la Communauté d'agglomération du grand Guéret

Michel Vergnier Maire de Guéret

Geneviève Barat Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine,
Vice-Présidente en charge de la ruralité, du vivre ensemble, de la vie associative, et de la citoyenneté

Jerôme Orvain Conseiller régional Nouvelle Aquitaine

Jean-Luc Léger Conseiller départemental de la Creuse